



ROYAL KITURO SCHAERBEEK RUGBY CLUB

SAISON 2019-2020

RÈGLES DE COTISATION ET DE LICENCE



- La cotisation annuelle est à régler intégralement pour le 30 septembre 2019 (sauf pour les paiements échelonnés) ou pour le 1er match (amical ou officiel).
- Les joueurs qui ne sont pas en ordre de cotisation et de certificat médical ne peuvent pas participer aux matchs (amicaux et officiels).
- La licence est octroyée par la Ligue Belge Francophone de Rugby (LBFR) uniquement après remise du certificat médical et paiement intégral de la cotisation.
- Le certificat médical unique de la LBFR est à remettre au team-manager de catégorie.
- Le paiement doit se faire uniquement par virement bancaire sur le compte du Kituro : BE37 2100 6444 4428. Chaque paiement doit comporter la communication suivante : nom + prénom du joueur + catégorie (U8, U16,...). Il faut préciser dans la communication : « cotisation partielle » ou « cotisation intégrale » ou « solde cotisation intégrale ».
- Le paiement échelonné peut être fait entre le mois de juillet et fin novembre.
- Un délai de trois jours ouvrable est à compter entre la réception du paiement et la demande de licence à la LBFR.
- Les nouveaux joueurs ont possibilité de faire 3 entraînements d'essai. Ils ne sont pas assurés par le club en cas d'accident durant ces essais.

Montant des cotisations 2019-2020

Catégories	U6 – U8	Autres catégories	Non joueur
Cotisation principale	220 €	280 €	50 € (minimum)
Cotisation joueur/joueuse supplémentaire	190 €	250 €	

En cas de demande particulière concernant le paiement des cotisations, nous vous invitons à prendre contact avec le trésorier du club : finance@kituro.be.

La politique du Kituro est d'essayer de trouver des solutions pour chacun.
